PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

BANQUE SOLFEA
Société anonyme au capital de 57 831 463,17 €.
49, avenue de l'Opéra, 75002 Paris.
562 059 832 R.C.S. PARIS.

I. — Bilan 31 décembre 2015.

(En euros.)

Actif	31/12/15	31/12/14	N° note annexe
Caisse, banques centrales, C.C.P.	11 509 198,19	227 536 084,05	
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1 962 999,46	2 442 121,07	1
Opération avec la clientèle	598 370 070,42	731 053 166,20	1 & 2 & 3
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	186 898,29	182 155,94	4 & 17
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple	57 451,38	333 220,43	3
Immobilisations incorporelles	13 146 233,31	14 387 302,02	4
Immobilisations corporelles	832 160,67	1 101 584,79	4
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	14 923 094,26	14 754 838,31	7
Comptes de régularisations	1 330 779,66	2 822 633,69	7
Total de l'actif	642 318 885,64	994 613 106,50	

Passif	31/12/15	31/12/14	N° note annexe
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit	87 029 402,77	350,00	1
Opérations avec la clientèle	20 820 418,20	32 380,35	1
Dettes représentées par un titre	444 533 820,07	900 286 217,80	1
Autres passifs	2 147 391,33	1 783 926,38	8
Comptes de régularisation	22 038 479,03	26 815 977,08	8
Provisions pour risques et charges	1 245 283,64	908 481,08	5
Dettes subordonnées	18 574 050,00	18 574 050,10	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 000 000,00	1 000 000,00	9
Capitaux propres (hors FRBG)	44 930 040,60	45 211 723,71	9
Capital souscrit	57 831 463,17	46 250 000,00	
Primes d'émission	1 562 334,88	5 170 950,68	
Réserves	3 876 279,09	3 876 279,09	
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			

Report à nouveau (+/-)		18 320 815,37	
Résultat de l'exercice	– 18 340 036,54	– 28 406 321,43	
Total du passif	642 318 885,64	994 613 106,50	

Hors-bilan	31/12/15	31/12/14	N° note annexe
Engagements donnés	15 125 562,02	14 628 646,25	16
Engagements de financement	14 790 312,30	14 293 396,53	
Engagements de garantie	335 249,72	335 249,72	
Engagements sur titres			
Engagements reçus	707 875 600,76	551 930 427,39	16
Engagements de financement	678 000 000,00	515 000 000,00	
Engagements de garantie	29 875 600,76	36 930 427,39	
Engagements sur titres			

II. — Compte de résultat (en euros).

	31/12/15	31/12/14	N° note annexe
Intérêts et produits assimilés	35 774 334,83	44 403 373,32	19
Intérêts et charges assimilées	– 19 896 955,17	– 21 091 746,28	19
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
Produits sur opérations de location simple	73 082,25	1 026 039,30	19
Charges sur opérations de location simple	– 70 571,61	– 4 078 043,02	19
Revenus des titres à revenu variable	88,73	44,78	19
Commissions (produits)	699 255,43	557 530,90	12
Commissions (charges)	– 340 304,09	– 772 401,32	12
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	742,35	844,77	19
Autres produits d'exploitation bancaire	2 601 079,15	6 498 463,39	19
Autres charges d'exploitation bancaire	– 864 572,70	– 751 264,80	19
Produit net bancaire	17 976 179,17	25 792 841,04	
Charges générales d'exploitation	– 17 616 684,70	– 17 334 287,45	13
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	– 2 362 157,83	– 2 088 737,47	4
Résultat brut d'exploitation	– 2 002 663,36	6 369 816,12	
Coût du risque	– 16 419 194,24	– 35 062 511,55	14
Résultat d'exploitation	– 18 421 857,60	– 28 692 695,43	
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôt	– 18 421 857,60	– 28 692 695,43	
Résultat exceptionnel	2 079,06	1 500,00	
Impôt sur les bénéfices	79 742,00	284 874,00	11
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net	– 18 340 036,54	28 406 321,43	

III. — Annexes aux comptes annuels.

01. Faits marquants de l'exercice.

Activité. — Dans des conditions de marché demeurant difficiles, la Banque a recentré son activité sur ses marchés historiques et rationnalisé le nombre de ses partenaires.

Les premiers effets de cette stratégie ont été constatés à compter du deuxième semestre.

Dans le même temps, la Banque a revu son organisation opérationnelle pour s'adapter au mieux et renforcer la qualité de service et la satisfaction de ses clients.

Liquidité. — En termes de liquidité, l'année aura été marquée par l'affirmation du soutien actionnaires, ceux-ci ayant accordé 250 M€ supplémentaires de lignes de trésorerie confirmées.

Ajoutées aux lignes actionnaires précédemment accordées et à celles de nos partenaires financiers, la banque dispose donc de 765 M€ de lignes de trésorerie confirmées.

Conformément à notre politique financière, notre autonomie financière élargie (cash + lignes actionnaires + lignes bancaires) a été conservée au-delà de 12 mois.

Evènements postérieurs à la clôture :

La Banque Solfea fait face depuis 2013 à une situation difficile du fait :
— D'une crise du photovoltaïque qui a fragilisé son business model et ne lui permet plus de maintenir un niveau d'encours de crédits et de revenus en adéquation avec sa structure.

— D'une taille insuffisante, d'un modèle de financement et organisationnel inadapté aux conditions actuelles du marché et notamment d'exigences réglementaires toujours croissantes (procédures, gestion des risques, liquidité, solvabilité).

— D'une inadéquation du système d'information avec l'enjeu stratégique d'évolution du business model.

Le niveau élevé des pertes cumulées des deux derniers exercices et les éléments cités ci-dessus ont conduit le conseil d'administration à réexaminer en 2016 la stratégie de développement de la Banque Solfea.

Ses deux actionnaires principaux, ENGIE et BNP Paribas Personal Finance, ont confirmé leur souhait de maintenir leur partenariat et leur engagement dans le financement des travaux de l'amélioration de l'habitat tout en en faisant évoluer les modalités. Les hypothèses de restructuration seront discutées prochainement dans l'optique d'une mise en œuvre au plus tôt dans le courant du 2e semestre 2016 après consultation des institutions représentatives du personnel concernées et après obtention des autorisations nécessaires des autorités réglementaires compétentes.

Pendant cette période, la banque Solfea continuera à développer son activité et répondra à tous ses engagements.

La réalisation de ce projet pourrait avoir dans le futur des incidences comptables potentiellement significatives.

02. Principes comptables.

Règles de présentation. — Les comptes annuels de Banque Solfea sont établis à chaque date d'arrêté légal (soit au 31 Décembre de chaque année) conformément aux principes comptables généralement admis par la profession bancaire en France, ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit définies par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (règlement n° 2014-07 de l'ANC) et les instructions de la Commission Bancaire.

Les règles et méthodes de comptabilisation appliquées en 2015 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les comptes de Banque Solfea sont intégrés dans les comptes du groupe ENGIE et de BNP Paribas Personal Finance selon la méthode de la mise en équivalence.

Crédits à la Clientèle. — Les crédits à la clientèle sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur nominale. Il s'agit essentiellement de crédits à la consommation affectés, accordés à une clientèle de personnes physiques.

Les montants portés au bilan comprennent : le capital restant dû à la date d'arrêté, auquel s'ajoutent les intérêts, indemnités et primes d'assurances échus, ainsi que les intérêts et indemnités courus et non échus à cette même date.

— Classement comptable des crédits à la clientèle : Conformément au règlement n° 2014-07 de l'ANC, les crédits à la clientèle sont comptabilisés selon les catégories suivantes :
– Les encours sains qui se composent des crédits n'ayant aucun incident dans le paiement des échéances à la date d'arrêté ;

– Les encours restructurés (sous catégorie des encours sains) qui correspondent à des créances dont la renégociation des conditions financières (taux, durée) est liée à la situation financière du client (e.g. encours Neiertz dont le plan de la commission de surendettement de la Banque de France est à jour) ;

– Les créances douteuses : créances pour lesquelles une échéance au moins est impayée depuis plus de trois mois. Par exception, et conformément à la règlementation en vigueur, les crédits immobiliers assortis de garanties bancaires ne sont transférés en créances douteuses qu'après six mois d'impayés, les crédits accordés aux collectivités locales ne le sont qu'après neuf mois. La classification en douteux d'une créance entraîne, par contagion, le déclassement dans cette catégorie de l'ensemble des encours octroyés à un même client ;

– Les créances douteuses compromises : créances présentant un caractère irrécouvrable confirmé.

— Provisionnement du risque de crédit et de perte de marge future : De façon générale, le système de dépréciation/provisionnement permettant de couvrir le risque de crédit est fondé sur :
– une approche collective des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en terme de risque de crédit ;

– les probabilités de récupération observées aux différentes étapes des processus de recouvrement (amiable et judiciaire) ;

– l'analyse des événements affectant les flux normaux de trésorerie constituant les indicateurs de perte de valeur.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des pertes finales s'appuyant sur les flux de recouvrement constatés en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées. Ces données historiques observées

des flux de recouvrement et des pertes sont mises à jour périodiquement et sont segmentées par type de strates (douteux, restructurés, contentieux…) et par retard de paiement selon le type de produits commercialisés par Banque Solfea, de façon à tenir compte de leurs spécificités.

Conformément au règlement n° 2014-07 de l'ANC, depuis l'exercice 2005, les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêts. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. A noter que :
– l'impact de l'actualisation, calculé au moment du déclassement douteux de la créance, est doté en coût du risque en « provision pour perte de marge future » ;

– l'impact de la désactualisation est ensuite intégré dans le Produit Net Bancaire en « reprise de provision pour perte de marge future ».

Les créances restructurées Neiertz dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. En application du règlement n° 2014-07 de l'ANC, le portefeuille de créances restructurées Neiertz dont les plans sont à jour donne lieu au calcul d'une décote d'intérêt résultant du différentiel entre le taux d'intérêt d'origine du client et le taux de la restructuration. Depuis l'exercice 2011, suite aux évolutions réglementaires introduites par la loi sur le crédit à la consommation, dite loi Lagarde, ces créances font également l'objet d'un provisionnement calculé selon une méthodologie statistique similaire à celle appliquée sur les autres encours.

Le principe de calculs en mode statique (méthode dite des échéanciers) est le suivant : deux décotes sont calculées indépendamment pour les strates contentieux et surendettement. Le principe de calcul consiste à calculer la décote en actualisant les cash flows sur la durée de gestion.

— Traitement comptable des commissions, coûts de transaction perçus ou supportés, et soultes perçues : Les produits et coûts que la société supporte à l'occasion de l'octroi ne font pas l'objet d'étalement sur la durée de vie effective du crédit leur ayant donné naissance du fait de l'aspect marginal pour la Banque Solfea de ces produits et charges.

La Banque Solfea perçoit des soultes d'intérêts correspondant à la différence entre les agios des dossiers, calculés au taux client – appelé « taux bonifié » – et les agios théoriques calculés au taux société – appelé « taux hors bonification ». La somme de ces différences constitue la soulte, versée sur la production mise en force mensuellement.

Ces soultes sont étalées actuariellement sur la durée de vie de chaque dossier. Un stock de produits perçus d'avance est enregistré dans les « Comptes de Régularisation du Passif ». A chaque tombée d'échéance, le stock est minoré de la bonification correspondante échue.

Opérations sur Titres. — Les règles de comptabilisation des opérations sur titres sont conformes aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

La répartition des titres entre les trois catégories de portefeuille (transaction, placement et investissement) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres. Cette intention est identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de participation et titres de l'activité de portefeuille. — Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les titres de participation font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque la valeur arithmétique est inférieure au coût d'acquisition.

Les revenus de ces titres sont classés dans les produits des titres à revenu variable. Les résultats de cession et les mouvements de provisions pour dépréciation ou risque sont compris dans le gain ou la perte sur opérations de portefeuille de placement.

Crédit-Bail et location simple. — Les immobilisations destinées à la location sont enregistrées comme suit :
— La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'acquisition à l'entrée des biens dans le patrimoine ;
— La méthode d'amortissement retenue est de type linéaire ;
— Lorsque la valeur nette des immobilisations excède la valeur de l'encours financier des contrats qui lui sont rattachés, une provision pour réserve latente négative est comptabilisée.

Immobilisations d'exploitation. — Les immobilisations propres figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

Immeubles	15 ans en linéaire
Agencements	10 ans en linéaire
Mobilier	10 ans en linéaire
Matériel informatique	3 ans en linéaire
Logiciels informatiques	3/10 ans en linéaire

Les immobilisations incorporelles non amortissables font l'objet, le cas échéant, de provisions pour dépréciation.

Engagements sociaux. — L'accord du 13 septembre 1993 a modifié le régime de retraite de la profession bancaire, par adhésion des établissements de l'Association Française des Banques aux régimes ARRCO et AGIRC. Cet accord prévoit notamment le paiement des compléments de pension pour les droits acquis par le personnel présent au 31 octobre 1993.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et de médailles du travail sont inscrits au bilan sous forme de provision.

Ces engagements sont évalués selon la méthode rétrospective, sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel à contrat à durée indéterminée, en fonction d'un taux de rotation du personnel et d'hypothèses de progression des salaires futurs et d'actualisation de ces flux.

Provisions. — Les autres provisions sont constituées en vertu des dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatif à la comptabilisation des passifs.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Fonds pour risques bancaires généraux. — Banque Solfea a constitué un fonds pour risques bancaires généraux conformément au règlement n° 2014-07 de l'ANC. Les variations sont constatées en compte de résultat par dotation ou reprise.

Instruments financiers à terme (swaps). — Les instruments financiers à terme font l'objet d'une classification en fonction de l'intention exprimée par l'établissement dès l'origine. Les swaps de taux d'intérêts sont répartis en deux catégories :
— la macro-couverture pour couvrir le risque global de taux de la banque ;
— la micro-couverture pour l'adossement des émissions de Titres de Créances Négociables (TCN).

Les soldes des charges et produits de chaque opération sont inscrits, dans la rubrique « produits ou charges assimilés ».

Les engagements correspondant à ces opérations sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors-bilan.

Les résultats dégagés sur opérations de couverture sont comptabilisés *prorata temporis* de manière identique aux résultats enregistrés sur l'élément couvert.

Les primes sur instruments financiers conditionnels, enregistrées au bilan lors de la souscription, sont étalées sur la durée de vie de l'élément sous-jacent lorsque, à l'échéance, les options sont exercées. Dans le cas contraire, elles sont immédiatement enregistrées en charges dans leur totalité.

L'ensemble des instruments financiers de couverture est contracté sur les marchés de gré à gré. Les contreparties sont exclusivement des banques de premier plan.

03. Informations relatives au bilan et au compte de résultat.

Note 1. – Créances et dettes - durées restant à courir.

(En milliers d'euros.)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2015	Total 2014
Dettes	93 257	419 700	40 000	18 000	570 957	918 892
Dettes envers les établissements de crédit	42 029	45 000			87 029	
Opérations avec la clientèle*	120	10 700	10 000		20 820	32
Dettes représentées par un titre**	50 534	364 000	30 000		444 534	900 286
Emprunts subordonnés	574			18 000	18 574	18 574
Créances	33 932	77 878	278 836	209 688	600 334	733 567
Créances sur les établissements de crédit	1 963				1 963	2 442
Crédits à la clientèle	31 968	77 878	278 836	209 688	598 370	731 053
Crédit-bail et location (valeur financière)	1				1	72

**Dépôt à terme pour 20 700 K€.*

***BMTN pour 141 000 K€, créances rattachées pour 3 534 K€, emprunt obligataire 300 000 K€.*

Note 2. – Créances sur la clientèle.

(En milliers d'euros.)	2015	2014
Crédits à la clientèle et créances rattachées	589 561	721 184
Trésorerie	8 951	15 868
Crédits à l'équipement	29	29
Crédits à l'habitat	580 582	705 279
Autres financements		
Autres sommes dues à la clientèle		8
Comptes ordinaires		
Total créances saines	589 561	721 184
Créances douteuses	65 265	58 693
Dont douteux compromis	46 053	26 419
Dont transfert créances PRS	3 749	4 066
Provisions	– 56 456	– 48 824
Dont provisions sur douteux compromis	– 19 529	– 13 728

Dont provisions sur créances PRS	– 3 496	– 2 902
Dont provisions sur assignations	– 17 249	– 10 743
Dont provisions sur réclamations	– 2 175	– 6 904
Total	598 370	731 053

Note 3. – Créances sur la clientèle par nature d'emprunteur.

Crédits à la clientèle (en milliers d'euros)	2015	2014
Sociétés non financières	35 983	44 132
Entrepreneurs individuels		6
Particuliers	557 972	678 890
Administrations privées (syndicats de copropriété…)	3 254	6 400
Administrations publiques		
Créances rattachées	1 161	1 626
Total	598 370	731 053

Activités de crédit-bail et de location (en milliers d'euros)	2015	2014
Sociétés non financières	57	333
Entrepreneurs individuels		
Entreprises d'assurance et de capitalisation		
Administrations privées		
Administrations publiques		
Créances rattachées		
Total	57	333

Note 4. – Actif immobilisé.

En milliers d'euros	Valeurs brutes				Amortissements - provisions				Valeurs nettes	
	2014	Aug.	Dim.	2015	2014	Aug.	Dim.	2015	2014	2015
Titres de participations	290	3		293	107		1	106	183	187
Actions et autres titres à revenu variable										
Total Immobilisations financières	290	3		293	107		1	106	183	187
Immobilisations incorporelles*	19 048	549		19 597	4 697	2 053		6 750	14 351	12 847
Immobilisations incorporelles en cours	36	838	574	300					36	300
Immobilisations corporelles	1 893	43	138	1 798	796	309	138	967	1 097	831
Immobilisations corporelles en cours	5	12	15	1					5	1
Total immobilisations	20 982	1 441	727	21 696	5 494	2 362	138	7 718	15 488	13 978
Total actif immobilisé	21 272	1 444	727	21 989	5 601	2 362	139	7 824	15 671	14 165

** Logiciels informatiques.*

Note 5. – Provisions pour risques et charges.

Corrections de valeur des créances et hors-bilan (en milliers d'euros)	2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	2015
Provisions pour risques sur la clientèle					
Provisions pour réserve latente de crédit-bail, location	261		205		56
Autres provisions d'exploitation					

Sous-total	261		205		56
Provision pour risques et charges sur litiges sociaux		509			509
Provisions pour médaille du travail (cf. note 8)	344	57			401
Provisions pour indemnités de fin de carrière (cf. note 8)	303		24		279
Total	908	566	229		1 245

Note 6. – Engagements en matière de retraite.

Le montant de la provision couvrant les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC), en application de la recommandation ANC N° 2013-02 du 7 novembre 2013, est de 279 000 euros.

Le montant de la provision couvrant les engagements en matière de médaille du travail, en application de la recommandation CNC 2004-05 du 25 mars 2004, est de 401 000 euros.

Note 7. – Comptes de régularisation actif et débiteurs divers.

(En milliers d'euros.)	2015	2014
Autres actifs	14 923	14 755
Créances sur état	324	261
Éco-PTZ créances sur état	8 823	12 750
Factures à recevoir	2 408	1 441
Dépôt de garantie sur loyers	185	207
Appel de marge	3 050	
Divers	133	96
Comptes de régularisation	1 331	2 823
Intérêts courus sur contrats de couverture		
Charges constatées d'avance	668	1 011
Produits à recevoir	22	545
Charges emprunt obligataire	331	1 083
Divers dont comptes de liaisons	309	183

Note 8. – Comptes de régularisation passif et créditeurs divers.

(En milliers d'euros.)	2015	2014
Autres passifs	2 147	1 784
Créditeurs divers dont organismes sociaux	1 576	1 554
Assurances à payer	116	155
Crédit fournisseur	451	75
Taxe sur la valeur ajoutée	4	
Comptes de régularisation	22 038	26 816
Produits constatés d'avance		
Bonifications partenaires	6 805	7 333
Crédits d'impôts sur Eco-PTZ	8 983	11 633
PPR et divers		1
Charges à payer	1 861	1 577
Intérêts courus sur opérations de couverture	2 964	3 051
Créditeurs divers	1 425	3 221

Note 9. – Evolution des capitaux propres et assimilés.

(En milliers d'euros.)	2014	Augmentation	Diminution	2015
Capital souscrit	46 250	18 058	6 477	57 831
Réserves, primes d'émission	9 047		3 608	5 439
Report à nouveau	18 321	6 477	24 798	
Sous-total	73 618	24 535	34 883	63 270
Résultat de l'exercice	– 28 406	28 406	– 18 340	– 18 340
Provisions réglementées				
Capitaux propres	45 212	52 941	16 543	44 930
Autres éléments :				
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	1 000			1 000
Titres subordonnés (ADT1)	18 000			18 000

Le capital est composé de 14 350 239 actions ordinaires détenues à 54,88 % par le Groupe ENGIE et à 44,91 % par BNPP PF.

4 480 981 actions ordinaires nouvelles ont été émises en 2015.

La valeur nominale de l'action est de 4,03 €. Le personnel de la Banque ne détient aucune action de la société.

Note 10. – Contrats d'échange de taux d'intérêt – risque de crédit sur instruments financiers à terme.

(En milliers d'euros.)				
Portefeuille de couverture	Opérations fermes de gré à gré		Engagements hors-bilan Swaps	
	Swaps prêteurs	Swaps emprunteurs	Swaps prêteurs	Swaps emprunteurs
	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe
Macro-couverture		408 000		106 000
Micro-couverture		7 185		

	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	>5 ans
Contrats mis en place (date de valeur antérieure au 31/12/2015) :			
Macro-couverture	79 000	225 000	104 000
Micro-couverture		7 185	
Contrats engagés (date de valeur postérieure au 31/12/2015) :			
Macro-couverture		51 000	55 000
Micro-couverture			
Ventilation par rang de cotation de crédit long terme (S&P) :			
A+		2,54 %	
A	100,00 %	97,46 %	100,00 %
Valorisation du portefeuille (Mark to Market avec coupons courus) :			
Macro-couverture		– 24 129	
Micro-couverture		– 183	

Note 11. – Impôt sur les bénéfices de l'exercice 2015.

(En milliers d'euros.)	2015	2014
Résultat comptable retraité	– 18 340 037	– 28 406 321
Dotations / reprises sur réserve latente crédit-bail et location	– 205 197	– 3 082 127
Crédit impôt produits Eco-PTZ	163 500	542 528
Crédit impôt compétitivité emploi	– 116 136	– 120 089
Cotisation FRU	202 732	
Dotations surendettés	2 821 000	3 628 000
Solde des autres déductions et réintégrations	579 376	706 593

Résultat fiscal net d'impôt	– 14 894 762	– 26 731 416
Impôt sur les sociétés (pénalités)	– 6 110	
Crédit impôt sur Eco-PTZ	85 852	284 874
Crédit impôt compétitivité emploi*	116 136	120 089
Total créances IS	195 878	404 963

**Le CICE est retraité en diminution de la masse salariale dans le compte de résultat.*

Note 12. – Commissions.

(En milliers d'euros.)	2015	2014
Commissions de service pour compte de tiers		
Commissions sur opérations de clientèle	699	558
Total commissions reçues	699	558
Commissions sur opérations de trésorerie	16	425
Commissions sur opérations de clientèle	325	347
Total commissions versées	340	772

Note 13. – Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros.)	2015	2014
Frais de personnel	6 208	8 076
Salaires, intéressement	3 761	5 070
Charges sociales et retraites	1 984	2 420
Impôts et taxes sur rémunérations	463	586
Autres frais administratifs	11 409	9 258
Impôts et taxes	191	416
Action commerciale	633	654
Informatique	2 285	2 574
Services extérieurs	8 300	5 614
Total	17 617	17 334

Note 14. – Coût du risque.

(En milliers d'euros.)	2015	2014
Dotations aux provisions	14 574	31 062
Sur créances douteuses		
Trésorerie		
Clientèle	14 574	31 062
Sur crédit-bail et location		
Reprises de provisions	– 6 942	– 5 393
Sur créances douteuses		
Clientèle	– 6 942	– 5 393
Sur crédit-bail et location		
Créances irrécupérables passées à pertes	6 876	6 489
Eco-PTZ pertes CI		
Récupération sur créances amorties	– 165	– 154
Frais de gestion des litiges apporteurs (APEM, Sweetcom)	2 076	3 059
Solde net	16 419	35 063

Note 15. – Effectif par catégorie.

(Hors personnel intérimaire et mis à disposition).

Effectif moyen	2015	2014
Cadres	47	47
Non cadres	61	61
Total	108	108

	2015	2014
Droit individuel à la formation (heures)*	N/A	7 431,82

**Disparition du DIF en 2015.*

Note 16. – Engagements.

Engagements donnés :

— Engagements de financement : Les engagements donnés figurant au hors-bilan représentent le montant des crédits que la banque s'est engagée à financer. Les conditions financières de l'offre préalable de crédit sont valables 15 jours. Cependant, réglementairement et contractuellement, le crédit doit être mis en place dans les quatre mois suivant la « date d'acceptation » de l'offre par le client (hors Eco Prêt). Pour les dossiers aidés par l'Etat (Eco-PTZ), le délai de mise en place est de deux ans.

— Engagements de garantie : Dans le cadre de l'exécution de travaux consentis à travers des concessions octroyées, des garanties de caution ont été données à notre clientèle. Les garanties hypothécaires reçues s'élèvent à 544 K€ au 31/12/2015.

Engagements reçus :

— Engagements de financement : Dans le cadre de la sécurisation de sa liquidité, la Banque a souscrit 165 M€ de lignes de trésorerie confirmées auprès de banques. Les montants et échéances de ces lignes sont de 115 M€ en 2017 et 50 M€ en 2018. Cette sécurité a été renforcée au 2e semestre 2015 lorsque les actionnaires ont accordé une ligne complémentaire de trésorerie de 250 M€ ayant pour échéance 31/01/2017 répartie en 112,5 M€ par BNPPF et 137,5 M€ par ENGIE. Au 31/12/2015 le total des lignes de crédit des actionnaires s'élève à 600 M€. Sur un total de 678 M€ de lignes de trésorerie confirmées et non tirées au 31/12/2015, 348 M€ ont pour contrepartie des établissements de crédit et 330 M€ ont pour contrepartie la clientèle.

Par ailleurs, et afin de contenir le risque de taux, la Banque souscrit des swaps de taux. Au 31 Décembre 2015, elle avait en ses livres des swaps à départs décalés pour un montant global de 106 M€ dont :

20 M€ négociés en 2012	Départ 2018
41 M€ négociés en 2013	Départ 2016
15 M€ négociés en 2014	Départ 2016
30 M€ négociés en 2015	Départ 2022

— Engagements de garantie : Afin de respecter le CRBF 93-05, relatif aux Grands Risques, des garanties de bonne fin sur des prêts clientèle ont été reçues de la part d'établissements bancaires.

Note 17. – Tableau des filiales et participations.

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :

(En milliers d'euros.)	Informations financières au 31/12/15			
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)
Filiales (détenues à + 50 %)				
Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations :

(En milliers d'euros.)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères

Valeur comptable des titres détenus				
Brute			293	
Nette			187	
Montant des prêts et avances accordés				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés				

Détail Société :

(En milliers d'euros.)	Capitaux propres	% Banque Solfea	Valeur titre	Dividendes
Limagrain /Jacquet*	87 455	0,04	37	
SGFGAS	943	12,5	142	

**La valeur du titre est déterminée sur la base de la situation nette.*

Note 18. – Honoraires Commissariat aux comptes.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes, est de 105 388 €, 3 388 € de reliquats au titre de l'exercice 2014 et 102 000 € pour l'exercice 2015 répartis à parts égales entre les cabinets Mazars et Ernst & Young.

Aucune facturation au titre des conseils et prestations de services n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

Note 19. – Postes du produit net bancaire.

(En milliers d'euros.)	2014	2015
Intérêts et produits assimilés	44 403	35 774
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	151	2
Intérêts sur opérations avec la clientèle	43 388	35 657
Produits sur titres	853	116
Produits sur instruments financiers à terme	12	
Intérêts et charges assimilées :	– 21 092	– 19 897
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	– 67	– 318
Charges sur opérations sur titres	– 10 437	– 7 329
Charges sur opérations avec la clientèle	– 33	– 48
Charges dettes subordonnées à durée indéterminée	– 274	– 1 397
Charges sur engagements de financement	– 3 348	– 3 982
Charges sur instruments de taux d'intérêt	– 6 932	– 6 822
Résultat sur opérations de location simple	– 3 052	3
Produits sur location poste de détentes	1 026	73
Charges sur location poste de détentes	– 4 078	– 71
Revenus des titres variables		
Dividendes FGDR		
Commission perçues (Cf. note 12)	558	699
Commission versées (Cf. note 12)	– 772	– 340
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	1	1
Titres LIMAGRAIN	1	1
Autres produits d'exploitation bancaire	6 498	2 601
Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun		
Autres produits accessoires	3 416	2 601
Réserve latente sur postes de détentes	3 082	

Autres charges d'exploitation bancaire	– 751	– 865
Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	– 751	– 865
Réserve latente sur postes de détentes		
Total	17 976	25 793

Note 20. – Convention avec les parties liées.

Aucune transaction d'un montant significatif n'a été conclue au cours de l'exercice.

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années.

(En milliers d'euros.)	2011	2012	2013	2014	2015
I - Capital en fin d'exercice :					
Capital social	36 416	46 250	46 250	46 250	57 832
Nombre d'actions émises	7 770 787	9 869 258	9 869 258	9 869 258	14 350 239
II - Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffres d'affaires hors taxes	45 581	49 919	58 669	48 599	39 739
Résultats avant impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	5 795	7 305	10 413	3 494	– 7 858
Impôts sur les bénéfices	1 293	1 326			
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, amortissement et provisions	1 344	4 570	95	– 28 406	– 18 340
Résultat distribué	855				
III - Résultats par action (en euros) :					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,57	0,60	1,09	0,38	– 0,54
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,17	0,46	0,01	– 2,88	– 1,28
Dividende attribué à chaque action	0,11				
IV – Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice*	93	100	108	108	108
Montant de la masse salariale de l'exercice*	4 203	4 480	5 022	5 070	3 761
Montants versés au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 008	2 353	2 513	2 420	1 984

**Hors personnel intérimaire ou mis à disposition.*

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE SOLFEA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

01. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1. de l'annexe : Faits marquants de 2015 c/ Evènements postérieurs à la clôture, relatif au projet de transformation de la banque pouvant avoir des incidences comptables potentiellement significatives.

02. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Estimations comptables : Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significatif pour toute activité bancaire. Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Principes comptables ». Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions.

Dans le cadre de nos appréciations des estimations comptables et des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimé dans la première partie de ce rapport.

03. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 4 mars 2016.

Les Commissaires aux comptes :

Ernst & Young Audit, Mazars,

Luc Valverde ; Nicolas de Luze.

V. — Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

01. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale. — Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

02. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale. — Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 4 mars 2016.

Les Commissaires aux comptes :

Ernst & Young Audit, Mazars,

Luc Valverde ; Nicolas de Luze

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion 2015 est disponible à l'adresse suivante : BANQUE SOLFEA - 49 avenue de l'Opéra 75002 PARIS.

1603267